

CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE
SOIREEES CULTURELLES « CREPY-PLAGE »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition faite par la Compagnie Humpty-Dumpty, dans le cadre de l'animation CREPY-PLAGE organisée par la ville de Crépy-en-Valois,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de cession du droit d'exploitation est signé avec la Compagnie Humpty-Dumpty, domiciliée à Plelan-le-Grand (35380), 37 avenue de la Libération, représentée par son Président, Gérard PAYELLE.

Article 2 :

La prestation consiste en la présentation du spectacle « Les valises à contes tsiganes », le vendredi 22 juillet 2022 dans le parc Sainte-Agathe à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût de la prestation s'élève à 1.389,77 €/TTC incluant les frais de bouche l'hébergement et le transport.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 1^{er} juillet 2022,

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20220701-DEC2022-63-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022